

**RADO**  
SWITZERLAND  
presents

**INTERCLUB**

**swisstennis** 



# Directives pour l'organisation des interclubs de LNB

2019

## Table des matières

<b>1. Avant-propos.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Dispositions générales .....</b>	<b>3</b>
2.1. Plan de jeu / horaire .....	3
2.2. Nombre de courts / courts en salle Pour le déroulement .....	3
2.3. Balles .....	3
2.4. Referee / Assistant Referee.....	3
2.5. Code of Conduct / Coaching.....	4
<b>3. Directives pour les responsables LNB .....</b>	<b>4</b>
3.1. Droit de jouer, demande de licence .....	4
3.2. Liste des cadres .....	4
3.3. Déclaration de subordination au règlement antidopage .....	4
3.4. Annonce des résultats .....	5
3.5. Premiers secours .....	5
3.6. Hospitalité .....	5
3.7. Organe de contrôle / Chef IC.....	5
<b>4. Tâches du Referee et de l'Assistant lors des rencontres Interclubs en LNB .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Swiss Tennis non-Chaired Code of Conduct (pour matches sans chair umpire) .....</b>	<b>8</b>
<b>6. Catalogue des sanctions et des amendes de Swiss Tennis pour les Championnats interclubs LNB (selon ITF Men's / Women's Circuit) .....</b>	<b>9</b>
<b>7. Prescriptions vestimentaires et d'équipement pour les joueurs de compétition.....</b>	<b>10</b>
7.1. Vêtements non admis.....	10
7.2. Marquage et publicité.....	10
7.3. Tenue d'échauffement.....	11
7.4. Généralités.....	11

## 1. Avant-propos

Le Règlement des interclubs de Swiss Tennis fait foi, de même que son annexe, le Règlement des Interclubs de ligue nationale B. Vous le trouverez sous [www.swisstennis.ch](http://www.swisstennis.ch) / Play Tennis / Règles et règlements.

Les dispositions ci-après sont des dispositions standard complémentaires de Swiss Tennis.

## 2. Dispositions générales

### 2.1. Plan de jeu / horaire

Les plans de jeu ainsi que les dates de jeu exactes des CIC LNB (dames et messieurs) sont définis par le Département Compétition de Swiss Tennis. Selon le règlement des CIC LNB Art. 10, toutes les rencontres des CIC LNB débutent le samedi, à 12h00.

### 2.2. Nombre de courts / courts en salle

Pour le déroulement d'une rencontre, au moins trois courts d'extérieur de surface identique doivent être disponibles pour les messieurs et au moins 2 pour les dames. Par mauvais temps, les rencontres devront être disputées ou achevées en salle. Les frais de location de la salle en découlant éventuellement vont à la charge de l'équipe recevant. L'équipe hôte est tenue de communiquer jusqu'au 7 avril la salle qui sera disponible, ainsi que son type de surface.

En cas de mauvais temps, le Referee décide quand on se transporte en salle pour continuer de jouer. Si un match se poursuit en salle, il devra y être achevé.

Une salle accueillant une rencontre IC LNB doit être équipée au minimum d'un nombre suffisant de poteaux de simple pour tous les courts de compétition.

### 2.3. Balles

Le club recevant doit mettre à disposition au moins quatre balles neuves pour chaque simple et chaque double. Si un 3<sup>e</sup> set est joué dans un match (simples), il faudra également engager des balles neuves. En LNB, les balles pressurisées sont obligatoires.

### 2.4. Referee / Assistant Referee

Afin de simplifier la tâche des Referees et selon le principe que quatre yeux voient mieux que deux, nous allons adjoindre aux rencontres des Messieurs des assistants aux Referees dans la mesure où nos ressources de personnel nous le permettent.

- Les Referees/Assistant Referees sont convoqués par Swiss Tennis. Les convocations seront effectuées par le département Compétition de Swiss Tennis.
- La présence du Referee doit être confirmée sur le rapport spécial, avec signature, par le club local.
- L'indemnisation du Referee et de l'Assistant Referee (indemnisation journalière, CHF 150.00, plus les frais de voyage) est effectuée par le secrétariat Swiss Tennis. Un montant forfaitaire de **CHF 400.00** par équipe de LNB sera perçu à cet effet de la part des clubs de LNB.
- Il faudra faire preuve envers le Referee et l'Assistant Referee de la même hospitalité qu'envers l'équipe adverse.

## **2.5. Code of Conduct / Coaching**

- Lors des CIC de LNB, les infractions contre les règles d'horaire et de comportement seront sanctionnées en conformité avec le code de comportement ("Code of Conduct") en vigueur. Un joueur disqualifié dans le simple pour des raisons de mauvais comportement reste disqualifié pour les doubles. Les capitaines sont invités à informer les joueuses et les joueurs sur l'usage du Code of Conduct.
- Les sanctions applicables en cas de violation du code de comportement sont réglées dans un catalogue de sanctions / pénalités à part en vertu de l'art. 18 RIC LNB (cf. point 6)
- Les coaches sont aussi sous les ordres du "Code of Conduct". Les coaches peuvent être pénalisés comme suit: 1er avertissement, 2ème avertissement, disqualification. Un coach disqualifié ne peut pas être remplacé par un nouveau coach.

## **3. Directives pour les responsables LNB**

### **3.1. Droit de jouer, demande de licence**

Le droit de jouer est en principe régi par l'art. 25ss RIC resp. art. 8 RIC LNB. Tous les joueurs participant au CIC LNB devront être en possession d'une licence du membre pour lequel ils jouent. Dans le même délai, les équipes devront apporter les preuves requises pour les joueurs qui sont considérés comme Suisses (cf. art. 8, al. 2 RIC LNB).

Les joueurs étrangers obtiennent un classement sur la base des informations disponibles concernant leur niveau de jeu. Avec la demande de licence, le club responsable est tenu de transmettre à Swiss Tennis toutes les informations disponibles qui sont susceptibles de définir le niveau de jeu du joueur concerné. Parmi ces informations comptent notamment les classements ATP, WTA, ITF et Tennis Europe, ainsi que les positions dans les classements nationaux correspondants, les anciens classements en Suisse ou toutes autres informations.

### **3.2. Liste des cadres**

Swiss Tennis établit une liste des cadres sur la base de la composition des cadres qui lui est annoncée par les clubs de LNB. Cette liste sera envoyée aux équipes intéressées, aux Referees et à la presse. Un questionnaire va être envoyé aux clubs à ce sujet qu'ils devront remplir et retourner à Swiss Tennis au plus tard jusqu'au 7 avril. Les joueuses et les joueurs licenciés après cette date devront être annoncés à Swiss Tennis par courriel afin que la liste des cadres, qui est officielle et engageante pour tout le monde, puisse toujours être tenue à jour et qu'il soit ainsi assuré que tous les joueurs sont classés correctement.

### **3.3. Déclaration de subordination au règlement antidopage**

Tous les joueurs classés N1/N2 doivent signer une déclaration de subordination au règlement antidopage de Antidoping Suisse avant de disputer leur premier match, faute de quoi leur licence sera suspendue (RL art. 9). Les formulaires correspondants seront envoyés aux clubs antérieurement ou pourront être demandés auprès de Swiss Tennis.

### 3.4. Annonce des résultats

Les clubs hôtes sont tenus de saisir les résultats on-line sur [www.swisstennis.ch](http://www.swisstennis.ch). **Afin que la presse puisse disposer des résultats dans un délai utile, il est impératif d'entrer les résultats aussitôt qu'une partie est achevée.** Les Referees engagés seront enjoins par Swiss Tennis de vérifier l'annonce des résultats ou d'y procéder eux-mêmes!

### 3.5. Premiers secours

Le club local est tenu de mettre à disposition sur son installation le matériel requis pour les premiers secours. Le Referee doit être informé sur l'emplacement de ce matériel avant le début de la rencontre.

### 3.6. Hospitalité

Le club recevant est tenu d'accorder l'hospitalité au club visiteur et aux Officielles. Voici les règles minimales à respecter en termes d'accueil:

#### Boissons

La mise à disposition de boissons gratuites (eau minérale) avant, pendant et après la rencontre va de soi.

#### Restauration

Le club recevant est tenu de veiller à un approvisionnement suffisant (sandwiches, au besoin pâtes et fruits) gratuitement pendant toute la durée de la rencontre. Après la rencontre, un repas du soir commun est à organiser.

#### Nombre de personnes

L'hospitalité est à accorder aux personnes suivantes (y compris joueurs de remplacement et encadrement): **Messieurs**: max. 10 personnes, **Dames**: max. 8 personnes

### 3.7. Organe de contrôle / Chef IC

Pour tous renseignements et questions concernant le règlement, vous pouvez vous adresser au responsable pour les «ligues nationales» de l'organe de contrôle ou au chef Interclubs.

Responsable pour les ligues nationales : Martin Moosmann, tél. 026 684 04 66, mobile 079 416 19 07

Chef Interclubs: Karin Rosser, tél. 032 344 07 07, mobile 079 770 67 61

#### 4. Tâches du Referee et de l'Assistant lors des rencontres Interclubs en LNB

TACHES DU REFEREE	TACHES DE L'ASSISTENT
<b>Tâches avant la rencontre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Referee se rend à temps sur les courts, c'est-à-dire au moins 1 heure avant le début de la rencontre.</li> <li>• Il présente lui-même comme Referee et l'Assistant comme Assistant Referee aux chefs/capitaines des équipes.</li> <li>• Il s'informe auprès du club local de l'organisation (coaches, balles, boissons, etc.) et examine les installations (état des courts, filets, piquets de simple etc.).</li> <li>• Il informe les deux capitaines au sujet de l'application du catalogue de sanctions / pénalités</li> <li>• Il se fait remettre par les deux chefs d'équipes les listes des joueurs de simples (art. 31/32 RIC) et vérifie si elles sont correctes et complètes:</li> <li>• A l'appui des feuilles des joueurs ou sous <a href="http://www.swisstennis.ch">www.swisstennis.ch</a>, et à l'aide de la liste des cadres il vérifie leur qualification.</li> <li>• Si, avant le début des matches, des erreurs sont constatées dans la liste des joueurs, une nouvelle liste devra être établie (art. 31, al. 1).</li> <li>• Aucune modification de la liste des joueurs n'est autorisée a posteriori (sauf art. 31, al. 1).</li> <li>• Il veille à ce que la rencontre commence à l'heure précise. En cas de mauvais temps, le Referee décide à partir de quand on joue en salle.</li> <li>• Lorsque la rencontre commence avec retard ou qu'une équipe ou un joueur se présente trop tard, le Referee est responsable pour la communication à Swiss Tennis (formulaire rapport pour Referee). Une équipe ou un joueur sont considérés absents lorsqu'elle ou lui ne sont pas prêts à jouer plus de 30 minutes après le début de la rencontre. Le cas échéant, il faudra immédiatement informer le responsable pour les ligues nationales de l'organe de contrôle Interclubs qui décidera sur-le-champ si la rencontre doit avoir lieu ou non. (Voir aussi Art. 43 RIC)</li> <li>• Assurer que les affiches de plans de jeu sont bien attachées à une place bien visible et responsable pour inscrire les formations et les résultats des équipes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assistant se présente sur les lieux aussi au moins 1 heure avant le début de la rencontre.</li> <li>• L'assistant est présent au briefing du Referee et l'assiste dans le contrôle de l'organisation et des installations.</li> <li>• Il épaulé le Referee pour tous les travaux administratifs.</li> </ul>

### Tâches pendant la rencontre

- Il contrôle que les matches débutent bien avec les joueurs effectivement mentionnés sur la liste des joueurs. Pour autant que des joueurs disposent de la même position de rang de classement, les joueurs devront être disposés selon la liste des cadres. (Exemple: Franz Muster = N2.15/1, Thomas Hurni = N2.15/2. Dans ce cas Franz Muster doit être disposé avant Thomas Hurni.)
- Après les matches de simple, il se procure la formation des équipes de doubles. Il fixe d'entente avec les capitaines des équipes le début des doubles qui doivent commencer au plus tard 30 minutes après la fin du dernier simple (art. 10 al. 4 RIC LNB).
- Dans les jeux de groupes, si une rencontre n'a plus aucune influence sur le classement après les simples, les doubles ne doivent pas obligatoirement être disputés à condition que les deux équipes soient d'accord d'y renoncer. Important : avant d'annuler les doubles, Swiss Tennis doit impérativement en être informé.
- Il décide au sujet des interruptions, de la reprise ou de l'arrêt de la rencontre conformément à l'art. 36 RIC.
- Il décide quels courts sont surveillés par le Referee ou par l'Assistant.
- Il se trouve sur le court et intervient là où des problèmes se posent!
- Il sanctionne les joueurs qui ont un comportement incorrect, selon le "Code of Conduct" valable.
- Ses décisions concernant l'application des règles du jeu sont irrévocables.
- Il aide le Referee à contrôler que les bons joueurs s'affrontent sur le terrain.
- Il appuie le Referee dans ses décisions d'interrompre, de reprendre ou de suspendre une rencontre.
- Il circule sur les terrains pour vérifier le comportement des joueurs et des personnes d'accompagnement.
- Il sanctionne les joueurs qui ont un comportement incorrect en vertu du Code of Conduct en vigueur (disqualification seulement par le Referee).
- Au besoin, il fait appel au Referee qui décide de manière définitive de l'application des règles de jeu.

### Tâches après la rencontre IC

- Il vérifie si les feuilles de résultats sont correctement remplies (et dûment signées par les capitaines).
- Le Referee contrôle, ou effectue lui-même, la transmission des résultats définitifs sur [www.swisstennis.ch](http://www.swisstennis.ch).
- Il annonce dès la fin de la rencontre au moyen du formulaire spécial prévu à cet effet toutes sanctions et éventuellement prononcées pour infraction aux règles de comportement (en faisant signer le rapport par les deux capitaines).
- Il établit un rapport au sujet de la rencontre et le transmet tout de suite au secrétariat Swiss Tennis avec son décompte des frais.
- Il épaulé le Referee pour tous les travaux administratifs lui incombant après la rencontre.

## 5. Swiss Tennis non-Chaired Code of Conduct (pour matches sans chair umpire)

### CODE VIOLATION (comportement)

- **Audible Obscenity** (obscénité audible)  
jurons/injures pas adressés à des tiers
- **Verbal Abuse** (injures)  
jurons/injures adressés à des tiers
- **Visible Obscenity** (obscénité visible)  
gestes explicites offensants
- **Ball Abuse** (abus de balle)  
taper dans la balle rageusement, frapper la balle hors du court, frapper une balle en direction de personnes
- **Racquet Abuse** (abus de raquette)  
jeter la raquette par terre, la lancer ou la projeter sur une certaine distance
- **Abuse of Equipment** (abus d'équipement)  
casser ou lancer autour de soi des habits, objets, fleurs, etc.
- **Delay of Game** (tout retardement du jeu intentionnel **et/ou** non intentionnel)  
dépassement de la règle des 120 / 90 ou des 20 / 25 secondes respectivement
- **Physical Abuse** (agression physique)  
cracher sur quelqu'un, le menacer physiquement, contact physique non autorisé
- **Coaching**  
conseils et signes techniques et tactiques
- **Unsportsmanlike Conduct** (comportement non sportif)  
tout comportement non sportif qui n'entre pas dans une des catégories susmentionnées, p.ex. cracher en direction de quelqu'un (sans le toucher).

### SANCTIONS

- 1<sup>er</sup> degré: **Warning** (avertissement)
- 2<sup>e</sup> degré: **Point Penalty** (point attribué à l'adversaire)
- 3<sup>e</sup> degré: **Game Penalty** (jeu attribué à l'adversaire)
- 4<sup>e</sup> degré et ss: **Game Penalty** ou **Default**  
(partie attribuée à l'adversaire ou disqualification)

Dans les matches sans chair umpire, on ne fait pas la distinction entre Code Violation et Time Violation. Tous les dépassements de temps (sans différenciation entre Code Violation/Time Violation) sont sanctionnés comme Code Violation dans les matches sans chair umpire.



## 6. Catalogue des sanctions et des amendes de Swiss Tennis pour les Championnats interclubs LNB (selon ITF World Tennis Tour)

<b>VIOLATION</b>	<b>MINIMUM</b>	<b>MAXIMUM</b>
Absence de joueurs, par partie	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
Ponctualité à partir de 10' CHF 100.00, à partir de 15' CHF 250.00 +disqualification	<b>100.00</b>	<b>250.00</b>
Sortie non autorisée du court	<b>100.00</b>	<b>250.00</b>
Interruption anticipée non autorisée du jeu	<b>100.00</b>	<b>250.00</b>
Obscénité audible (Audible Obscenity)	<b>0.00</b>	<b>250.00</b>
Obscénité visible (Visible Obscenity)	<b>0.00</b>	<b>250.00</b>
Abus de balle (Ball Abuse)	<b>0.00</b>	<b>250.00</b>
Emploi abusif de l'équipement	<b>0.00</b>	<b>250.00</b>
Abus verbal (Verbal Abuse)	<b>100.00</b>	<b>250.00</b>
Abus physique (Physical Abuse)	<b>250.00</b>	<b>1)</b>
Comportement non sportif (Unsportsmanlike Conduct)	<b>100.00</b>	<b>1)</b>

1) Le montant des amendes maximal est fixé par l'organe compétente

(Montant en CHF)

- A chaque troisième violation d'une règle de comportement (Code Violation) commise par un joueur sur ou en marge du court le joueur concerné est automatiquement bloqué pour la rencontre suivante. De cette règle exclues sont les violations obscénité audible, obscénité visible, Abus de balle et emploi abusif de l'équipement.
- Toute disqualification prononcée suite à une violation des règles de comportement (Code Violation) commise par un joueur sur ou en marge du court entraîne automatiquement l'interdiction de jouer la prochaine rencontre.
- Toute disqualification sera automatiquement sanctionnée d'une amende d'au moins CHF 250.00.
- Les disqualifications sont traitées à part des autres violations des règles de conduite, ce qui signifie que les avertissements déjà prononcés restent en vigueur.
- Aux termes des art. 17 / 18 ROJ, les sanctions peuvent être prononcées séparément ou cumulées.
- Dans les cas graves, les sanctions prévues dans le ROJ peuvent en outre être prononcées.
- Le montant des amendes est défini par le chef des Interclubs après avoir entendu le Referee.
- Le chef des Interclubs peut arrêter des sanctions et des amendes dans les cas justifiés.

## 7. Prescriptions vestimentaires et d'équipement pour les joueurs de compétition

(selon ITF), les Interclubs de LNA/LNB, les Championnats CH, ainsi que pour les tournois avec des épreuves N1-N4

Chaque joueur doit s'habiller et apparaître en public dans une tenue appropriée. Le port de vêtements de tennis conventionnels propres est obligatoire.

### 7.1. Vêtements non admis

Il est interdit de porter des sweatshirts, cuissettes de gym, T-Shirts ou tous autres vêtements inappropriés durant une partie (y compris le temps d'échauffement).

### 7.2. Marquage et publicité

Les vêtements portés durant une compétition, la cérémonie de remise des prix ou une conférence de presse ne doivent porter aucun marquage, ni aucune publicité. Exceptions :

<b>a) Polo, pullover, veste</b>	1) Manche: <b>Deux</b> logos commerciaux ou logos du fabricant * d'une taille maximale de chacun 39 cm <sup>2</sup> sur chaque manche. Au maximum deux logos commerciaux peuvent être placés dans chaque espace de 39 cm <sup>2</sup> réservé à cet effet. Les logos peuvent porter une inscription.
	2) Débardeurs: <b>Deux</b> logos commerciaux ou logos du fabricant * d'une taille maximale de chacun 39 cm <sup>2</sup> sont autorisés sur le devant ou le col. Si un seul logo se trouve sur le devant ou le col, un logo de 26 cm <sup>2</sup> au maximum peut en outre être placé sur le dos.
	3) Devant, dos, col: <b>Deux</b> logos du fabricant ou logos commerciaux d'une taille maximale de chacun 39 cm <sup>2</sup> ou un logo du fabricant de maximum 39 cm <sup>2</sup> devant ou sur le col et un autre logo du fabricant de maximum 26 cm <sup>2</sup> sur le dos. Les identifications/logos peuvent porter des inscriptions.
	4) Autres: Les identifications du fabricant de vêtements sans nom ou autres inscriptions peuvent être placées dans les positions suivantes avec une grandeur maximale de 77.5 cm <sup>2</sup> : sur les manches ou les coutures extérieures (sur le torse).
<b>b) Pantalon (shorts/jupe)</b>	<b>Deux</b> logos du fabricant d'une grandeur maximale de chacun 13 cm <sup>2</sup> sur le devant ou sur le dos ou un logo du fabricant d'une grandeur maximale de 26 cm <sup>2</sup> sur le devant et sur le dos. Sur les « tights » en plus <b>deux</b> logos du fabricant d'une grandeur maximale de chacun 13 cm <sup>2</sup> , ou <b>un</b> logo du fabricant d'une grandeur maximale de 26 cm <sup>2</sup> .
<b>c) Chaussettes / chaussures</b>	Le logo du fabricant peut figurer sur chaque chaussette et chaque chaussure.
<b>d) Raquette</b>	Logo standard du fabricant et du fabricant du cordage sur la raquette et sur le tamis.

<b>e) Couvre-chef, bandeau ou bracelet</b>	Un logo du fabricant et/ou un logo commercial d'une grandeur maximale de 26 cm <sup>2</sup> est autorisé sur la casquette ou le bandeau. Le logo commercial doit se trouver sur le côté de la casquette/du bandeau qui doit être porté de manière à ce que le logo soit placé sur le côté de la tête. Un logo d'une grandeur maximale de 26 cm <sup>2</sup> est autorisé sur le bracelet.
<b>f) Sacs, serviettes éponge ou autres équipements et accessoires</b>	Logos du fabricant sur chaque objet, plus deux logos commerciaux à part d'une grandeur maximale de chacun 39 cm <sup>2</sup> sur un sac.
<b>g) Interclubs: Nom du club, Team-Sponsor</b>	En plus du nom du club d'une grandeur maximale de 100 cm <sup>2</sup> une fois sur les vêtements de tennis. Une publicité de tiers d'une grandeur maximale de 100 cm <sup>2</sup> pour le Team-Sponsor une fois sur les vêtements de tennis.

\*) Par fabricant, il faut entendre le producteur des vêtements ou de l'équipement concernés.

### **7.3. Tenue d'échauffement**

Les joueurs peuvent garder la tenue d'échauffement pour le jeu de compétition à condition qu'elle corresponde aux prescriptions susmentionnées et que le joueur en ait reçu l'autorisation du Referee avant le match.

### **7.4. Généralités**

Aucun logo ne doit faire l'apologie ou représenter d'aucune manière le tabac, les alcools forts, des activités politiques ou de tout autre genre susceptibles de nuire au tennis.